



AIRE DE CONTRÔLE DES MINIÈRES DE PAYRE Secteur 86 - RN10

Aire de contrôle n° greco : 54867
Département : 86
Commune : VALENCE-EN-POITOU
Route : RN 10
Sens : Angoulême-Poitiers
Données GPS : 46°21'35.1"N 0°11'56.5"E

Plan de situation :





Description de l'aire :

Aire de contrôle prévue pour accueillir 4 PL sur emplacements délimités.



Intérêt de l'aire :

1) Type de trafic :

Le trafic est très élevé, essentiellement international entre l'Europe du nord et la péninsule Ibérique international mais également national et régional. La grande majorité du trafic international emprunte la RN 10 entre le nord de Bordeaux pour rejoindre l'autoroute A10 à Poitiers.

2) Environnement de l'aire :

L'aire est installée à côté du centre routier des Minières et en partage sa voie d'accès. Point d'eau, toilettes et services (dont restauration) sont disponibles au centre routier.

L'accès à l'aire est signalé, clôturé par grillage et barrière. Elle est équipée d'un local de commande de PMV avec présence du réseau 220 volts et d'une aire de pesée fixe.

Les PMV facilitent l'interception. En fonctionnement, ils donnent l'obligation aux véhicules d'emprunter la bretelle d'accès au centre routier. Un agent situé à l'entrée de l'aire sur la bretelle d'accès filtre les véhicules à contrôler. Il y a également la possibilité aux FET de mettre un piéton au début de la bretelle d'accès du centre routier ou aux FET motorisées de ramener les véhicules n'ayant pas respecté la signalisation.

Compte tenue des difficultés d'interception dynamiques, les FET sont favorables à une utilisation régulière de ce site pour le contrôle des PL à l'appui des PMV.




3) Intérêt pour le contrôle

Environ 7000 PI / jours empruntent la RN10.

Cette aire clôturée, équipée d'une plate-forme de pesée, située à 15min de l'EPM n°26 et offrant la possibilité aux véhicules en attente de stationner au centre routier constitue un endroit stratégique majeur pour le contrôle des PL dans la région et tout particulièrement à l'occasion des interdictions estivales.

Elle est également utilisable de nuit.

Aménagements et Sécurité de l'Aire :

	Présence :	OUI	NON	Description / Observations
 Interception	Signalisation permanente verticale du contrôle PL en amont	X		PMV donnant l'obligation de se diriger vers l'aire de contrôle.
	Interception en sécurité par les FET	X		Sélection des véhicules dans la bretelle d'accès
 Pesée	Revêtement enrobé / bétonné	X		Bon état
	Équipement de pesée mobile	X		
	Équipement de pesée fixe	X		
	Équipement de pesée en marche (EPM) en amont	X		Barrière de péage à 25min de l'EPM n°26 situé sur la RN10. (COUHE)
	Local de pesée		X	
 Contrôle	Éclairage de nuit	X		Possible avec projecteurs branchés dans le local des PMV
	Places matérialisées PL	X		5 places PL
	Présence de sanitaires / point d'eau	X		Situés au centre routier
	Gestionnaire de l'aire	X		DIRA

Sécurité :

Nombre optimal de CTT en contrôle : sécurité + flux de PL	4
Nombre maximal de personnes postées sur le lieu de contrôle pour garantir la sécurité (Forces en tenues, CTT, peseurs, autres administrations....)	

<u>Sécurité</u>	Très satisfaisante	Moyennement satisfaisante	À Améliorer	Observations
Pour l'interception des véhicules		X		
Des véhicules à l'arrêt	X			
Des contrôleurs	X			
Des forces de l'ordre	X			
Des Autres usagers	X			